



**Fiche de données de sécurité**

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

**CONLOC SK 711**

Date de révision: 03.05.2023

Code du produit: 750711030

Page 2 de 12

**Mentions de danger**

H225	Liquide et vapeurs très inflammables.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H361d	Susceptible de nuire au fœtus.
H373	Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

**Conseils de prudence**

P102	Tenir hors de portée des enfants.
P210	Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.
P280	Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage/une protection auditive.
P260	Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.
P243	Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques.
P302+P352	EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment du savon et de l'eau.
P332+P313	En cas d'irritation cutanée: Consulter un médecin.
P305+P351+P338	EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P337+P313	Si l'irritation oculaire persiste: Consulter un médecin.
P403+P235	Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais.
P501	Éliminer le contenu/réceptacle dans le lieu d'élimination conformément à la réglementation locale.

**2.3. Autres dangers**

Pas d'information disponible.

**RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants****3.2. Mélanges****Caractérisation chimique**

Polydiméthylsiloxane + réticulant + matière de remplissage + matière auxiliaires

**Composants dangereux**

N° CAS	Substance			Quantité
	N° CE	N° Index	N° REACH	
	Classification (Règlement (CE) n° 1272/2008)			
108-88-3	toluène			< 20 %
	203-625-9	601-021-00-3		
	Flam. Liq. 2, Repr. 2, Skin Irrit. 2, STOT SE 3, STOT RE 2, Asp. Tox. 1; H225 H361d H315 H336 H373 H304			
4253-34-3	Methyltriacetoxysilan			< 10 %
	224-221-9		01-2119962266-32	
	Acute Tox. 4, Skin Corr. 1B, Eye Dam. 1; H302 H314 H318 EUH014			
1067-33-0	Dibutylzinndiacetat			< 0,1 %
	213-928-8		01-2119634587-29	
	Muta. 2, Repr. 1B, Skin Corr. 1B, Skin Sens. 1B, STOT SE 1, STOT RE 1, Aquatic Chronic 1; H341 H360 H314 H317 H370 H372 H410			

Texte des phrases H et EUH: voir RUBRIQUE 16.

**Fiche de données de sécurité**

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

**CONLOC SK 711**

Date de révision: 03.05.2023

Code du produit: 750711030

Page 3 de 12

**Limites de concentrations spécifiques, facteurs M et ETA**

N° CAS	N° CE	Substance	Quantité
		Limites de concentrations spécifiques, facteurs M et ETA	
108-88-3	203-625-9	toluène	< 20 %
		par inhalation: CL50 = 49 mg/l (vapeurs); dermique: DL50 = 12200 mg/kg	
4253-34-3	224-221-9	Methyltriacetoxysilan	< 10 %
		par voie orale: ATE = 500 mg/kg	
1067-33-0	213-928-8	Dibutylzinndiacetat	< 0,1 %
		Aquatic Chronic 1; H410: M=10	

**Information supplémentaire**

Ce produit ne contient aucune substance extrêmement préoccupante (SVHC) à déclarer répertoriée dans un concentration de  $\geq 0,1\%$  [article 59 du règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)]

**RUBRIQUE 4: Premiers secours****4.1. Description des mesures de premiers secours****Indications générales**

Le produit libère de petits quantités d'acide acétique pendant la polymérisation.

En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (si possible, lui montrer l'emballage, l'étiquette ou la fiche de données de sécurité). L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.

Ne pas laisser la victime sans surveillance.

Éviter l'exposition des femmes en début de grossesse.

**Après inhalation**

Veiller à un apport d'air frais.

**Après contact avec la peau**

Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment avec Eau et savon. Si l'irritation de la peau persiste, appeler un médecin.

**Après contact avec les yeux**

Rincer immédiatement l'oeil (les yeux) à grande eau. En cas de symptômes durables, consulter un ophtalmologiste.

**Après ingestion**

Faire boire de l'eau en grandes quantités par petites gorgées (effet de dilution). Ne pas provoquer de vomissement.

**4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés**

Des informations pertinentes peuvent être trouvées dans d'autres parties de cette section.

**4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**

Éviter l'exposition des femmes en début de grossesse.

Dangers éventuels: effets toxiques pour la reproduction

**RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie****5.1. Moyens d'extinction****Moyens d'extinction appropriés**

Jet d'eau en aspersion. mousse résistante à l'alcool. Dioxyde de carbone. Poudre d'extinction. Sable.

**Moyens d'extinction inappropriés**

Jet d'eau à grand débit.

**5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**

En cas d'incendie, possibilité de gaz ou de vapeurs de combustion dangereux. L'exposition aux produits de combustion peut être dangereuse pour la santé! Produits d'incendie dangereux: Oxydes de carbone, oxydes de silicium, hydrocarbures incomplètement brûlés, vapeurs toxiques et très toxiques. En brûlant le développement de suie forte.

**Fiche de données de sécurité**

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

**CONLOC SK 711**

Date de révision: 03.05.2023

Code du produit: 750711030

Page 4 de 12

**5.3. Conseils aux pompiers**

En cas d'incendie, porter un appareil de protection respiratoire autonome. Utilisez une combinaison de protection chimique bien ajustée.

**RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle****6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence****Remarques générales**

Utiliser un équipement de protection individuel Eviter le contact avec la peau et les yeux. Ne pas inspirer les gaz/vapeurs. Sol dangereusement glissant en cas d'écoulement/de déversement du produit. Éloignez les personnes non protégées. Assurer une aération suffisante.

**Pour les non-secouristes**

Eloigner toute source d'ignition. Assurer une aération suffisante. Utiliser un équipement de protection individuel

**Pour les secouristes**

Utiliser un équipement de protection individuel

**6.2. Précautions pour la protection de l'environnement**

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes. Contenir et collecter le matériel répandu à l'aide d'un matériau absorbant non combustible, (p.e. sable, terre, kieselgur, vermiculite) et le mettre dans un conteneur pour l'élimination conformément aux réglementations locales/nationales (voir chapitre 13). Retenir l'eau de lavage contaminée et l'éliminer.

**6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage****Pour la rétention**

Couvrez les égouts.

**Pour le nettoyage**

Ramasser mécaniquement et éliminer correctement. Ne pas rincer à l'eau. Pour de petites quantités: Ramasser avec un matériau liant les liquides, de préférence un matériau liant les acides, et éliminer correctement. Pour les grandes quantités: Les liquides peuvent être aspirés avec des aspirateurs ou des pompes. S'il est inflammable, utilisez uniquement des appareils électriques alimentés à l'air ou correctement régulés. Enlevez toute surface glissante avec un détergent, une solution de savon ou un autre nettoyant biodégradable. Les huiles de silicone sont glissantes, la substance renversée est donc un risque pour la sécurité. Pour améliorer l'adhérence, appliquez du sable ou un autre matériau granulaire inerte.

**Autres informations**

Assurer une aération suffisante.

**6.4. Référence à d'autres rubriques**

Voir également section 8,13

**RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage****7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger****Consignes pour une manipulation sans danger**

Prévoir un renouvellement d'air et/ou une ventilation suffisante dans les ateliers. Veiller à aspirer les vapeurs / aérosols directement à l'endroit où ils se forment. Les surfaces contaminées deviennent extrêmement glissantes.

**Préventions des incendies et explosion**

Les vapeurs peuvent former avec l'air un mélange explosif. Tenir le produit et les récipients vides à l'écart de la chaleur et des sources d'ignition. Éviter l'accumulation de charges électrostatiques. Refroidir par pulvérisation d'eau les récipients fermés se trouvant à proximité de la source d'incendie.

**Conseils d'ordre général en matière d'hygiène du travail**

Éviter le contact avec la peau et les yeux. Ne pas inspirer les gaz/fumées/vapeurs/aérosols. Lors de l'utilisation, ne pas manger, boire ou fumer. Entreposer séparément les vêtements de travail.

**7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités**

**Fiche de données de sécurité**

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

**CONLOC SK 711**

Date de révision: 03.05.2023

Code du produit: 750711030

Page 5 de 12

**Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage**

Ces informations ne sont pas disponibles.

**Conseils pour le stockage en commun**

Ces informations ne sont pas disponibles.

**Information supplémentaire sur les conditions de stockage**

Tenir le récipient bien fermé dans un endroit sec et bien aéré. Protéger de l'humidité.

Température minimum de stockage: 0 °C

**7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)**

Mastic silicone

**RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle****8.1. Paramètres de contrôle****Valeurs limites d'exposition professionnelle**

N° CAS	Désignation	ppm	mg/m <sup>3</sup>	f/cm <sup>3</sup>	Catégorie	Origine
64-19-7	Acide acétique	10	25		VME (8 h)	
		20	50		VLE (15 min)	
108-88-3	Toluène	20	76,8		VME (8 h)	
		100	384		VLE (15 min)	

**Valeurs limites biologiques (VLB réglementaire, VLB ANSES ou valeur guide française), BIOTOX (INRS)**

N° CAS	Désignation	Paramètres	Valeur limite	Milieu	Moment de prélèvement
108-88-3	Toluène	Toluène	20 µg/l	Sang	en début de poste et fin de semaine

**8.2. Contrôles de l'exposition****Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle****Protection des yeux/du visage**

Lunettes de protection hermétiques.

**Protection des mains**

Gants de protection Caoutchouc fluoré.

durée d'utilisation env. 480 minutes. Les gants devraient être jetés et remplacés s'il y a le moindre signe de dégradation ou de perméabilité chimique. Le choix d'un gant approprié ne dépend pas seulement de sa matière mais aussi d'autres propriétés et il est différent d'un fournisseur à l'autre. Prenez en compte l'information donnée par le fournisseur concernant la perméabilité et les temps de pénétration, et les conditions particulières de la place de travail (contraintes mécaniques, temps de contact).

**Protection de la peau**

Lorsque les travailleurs sont confrontés à des concentrations supérieures aux limites d'exposition, ils doivent porter des masques appropriés et agréés. Vêtement de protection

**Protection respiratoire**

Si une exposition par inhalation supérieure à la limite d'exposition sur le lieu de travail ne peut être exclue, un équipement de protection respiratoire approprié doit être utilisé. Protection respiratoire appropriée: appareil respiratoire avec masque complet, conformément aux normes reconnues telles que la norme EN 136. Type de filtre recommandé: Filtre à gaz ABEK (certains gaz et vapeurs inorganiques, organiques et acides, ammoniac / amines), conformément aux normes reconnues telles que EN 14387. Porter un équipement de protection respiratoire approprié et des vêtements de protection en cas d'exposition à un aérosol ou à un aérosol. Protection respiratoire appropriée: appareil respiratoire avec masque complet, conformément aux normes reconnues telles que la norme EN 136. Type de filtre recommandé: Filtre combiné ABEK-P2 (certains gaz et

**Fiche de données de sécurité**

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

**CONLOC SK 711**

Date de révision: 03.05.2023

Code du produit: 750711030

Page 6 de 12

vapeurs inorganiques, organiques et acides, ammoniac / amines, particules), conformément aux normes reconnues telles que l'EN 14387 En cas d'exposition longue ou forte, utiliser un appareil respiratoire. Protection respiratoire appropriée: Un appareil respiratoire autonome, conformément aux normes reconnues telles que la norme EN 137. Respectez les délais de protection respiratoire ainsi que les instructions du fabricant de l'appareil.

**Protection contre les risques thermiques**

Ne pas chauffer le produit.

En cas d'incendie: Vêtements résistant au feu

Gants résistant aux basses températures: non demandé

**Contrôle d'exposition lié à la protection de l'environnement**

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.

**RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques****9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

L'état physique:	liquide
Couleur:	transparent
Odeur:	forte
Seuil olfactif:	indéterminé

	Testé selon la méthode
Point de fusion/point de congélation:	Exempt
Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition:	111 (1013 hPa) °C
Limite inférieure d'explosivité:	1,2 vol. %
Limite supérieure d'explosivité:	7 vol. %
Point d'éclair:	6 °C DIN 53213
Température d'auto-inflammation:	env. 540 °C DIN 51794
pH-Valeur:	non applicable Mélange non soluble dans l'eau
Hydrosolubilité:	pratiquement insoluble
Pression de vapeur: (à 20 °C)	29 hPa
Pression de vapeur: (à 50 °C)	123 hPa
Densité (à 23 °C):	1,08 g/cm <sup>3</sup> DIN 53217
Caractéristiques des particules:	non applicable

**9.2. Autres informations****Autres caractéristiques de sécurité**

Viscosité dynamique: env. 65000 mPa·s Brookfield  
(à 23 °C)

**Information supplémentaire**

Produits de décomposition qui peuvent se dégager en cas d'hydrolyse:  
acid acétique: limites d'explosion 4 -17 Vol. %

**RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité****10.1. Réactivité**

Pas de réactions dangereuses connues dans les conditions normales d'utilisation.

**10.2. Stabilité chimique**

Stable à température et pression ambiantes normales.

**10.3. Possibilité de réactions dangereuses**

Pas de réactions dangereuses connues dans les conditions normales d'utilisation.

**Fiche de données de sécurité**

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

**CONLOC SK 711**

Date de révision: 03.05.2023

Code du produit: 750711030

Page 7 de 12

**10.4. Conditions à éviter**

humidité. Chaleur, flammes et étincelles.

**10.5. Matières incompatibles**

Réagit au contact de l'eau, Bases, alcools. Formation de: Acide acétique.

**10.6. Produits de décomposition dangereux**

Produits de décomposition qui peuvent se dégager en cas d'hydrolyse: Acide acétique.

**Information supplémentaire**

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

**RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques****11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) n° 1272/2008****Toxicité aiguë**

Pas d'information toxicologique disponible.

Estimation de la toxicité aiguë (Oral(e)) &gt;5000 mg/kg

N° CAS	Substance				
	Voie d'exposition	Dose	Espèce	Source	Méthode
108-88-3	toluène				
	cutanée	DL50 mg/kg	12200	Lapin	GESTIS
	inhalation (4 h) vapeur	CL50	49 mg/l	Rat	GESTIS
4253-34-3	Methyltriacetoxysilan				
	orale	ATE mg/kg	500		

**Irritation et corrosivité**

Irritant pour les yeux et la peau.

(Résultat, Méthodes de détection et d'analyse lapin)

**Effets sensibilisants**

Absence de données toxicologiques.

**Effets cancérogènes, mutagènes, toxiques pour la reproduction**

Il n'existe pas d'information disponible pour le produit lui-même.

toluène: Risque possible pendant la grossesse d'effets néfastes pour l'enfant.

**Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique**

Il n'existe pas d'information disponible pour le produit lui-même.

toluène (inhalatoire):

Organes cibles: Système nerveux central; Le produit est narcotique.

**Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée**

Il n'existe pas d'information disponible pour le produit lui-même.

toluène (inhalatoire):

Organes cibles: Système nerveux central; Le produit est narcotique.

**Danger par aspiration**

En raison de la viscosité, aucun danger d'aspiration ne résulte de ce produit.

Composant toluène: Danger par aspiration

**Informations sur les voies d'exposition probables**

Contact avec la peau, Inhalation

**11.2. Informations sur les autres dangers**

**Fiche de données de sécurité**

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

**CONLOC SK 711**

Date de révision: 03.05.2023

Code du produit: 750711030

Page 8 de 12

**Information supplémentaire**

Le produit libère de petites quantités d'acide acétique pendant la polymérisation. Ne pas aspirer longtemps et en grandes concentrations les produits de dédoublement pendant la polymérisation. Danger d'irritation en cas de contact prolongé avec le produit. toluène Irritant léger de la peau et des muqueuses, assèche la peau, narcotique.

**RUBRIQUE 12: Informations écologiques****12.1. Toxicité**

Il n'y a pas de données de test pour le mélange complet.

N° CAS	Substance					
	Toxicité aquatique	Dose	[h]   [d]	Espèce	Source	Méthode
108-88-3	toluène					
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50 13 mg/l	96 h	Carassius auratus	IUCLID	
	Toxicité aiguë pour les algues	CE50r mg/l 12,5	72 h		GESTIS	

**12.2. Persistance et dégradabilité**

silicone biodégradable. Le solvant est biodégradable.

**12.3. Potentiel de bioaccumulation**

Une bioaccumulation est peu probable.

**Coefficient de partage n-octanol/eau**

N° CAS	Substance	Log Pow
108-88-3	toluène	2,73

**12.4. Mobilité dans le sol**

Il n'existe pas d'information disponible pour le produit lui-même.

**12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB**

Les substances contenues dans le mélange ne remplissent pas les critères pour les substances PBT et vPvB énoncés à l'annexe XIII du règlement REACH.

**12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien**

Ce produit ne contient aucune substance ayant des propriétés de perturbation endocrinienne chez les organismes non-cibles, car aucun constituant ne répond aux critères.

**12.7. Autres effets néfastes**

Aucun à notre connaissance.

**Information supplémentaire**

Produit polymérisé insoluble dans l'eau

**RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination****13.1. Méthodes de traitement des déchets****Recommandations d'élimination**

recommandation: Les matériaux qui ne peuvent pas être recyclés, retraités ou recyclés doivent être éliminés dans des installations approuvées conformément aux réglementations nationales, nationales et locales. Selon les réglementations, les méthodes de traitement des déchets peuvent inclure, par exemple, une élimination dans une décharge ou une incinération.

Pour ce produit, aucun numéro de code de déchet selon le catalogue européen des déchets (AVV) ne peut être spécifié, car seule l'utilisation prévue par le consommateur permet une attribution. Le numéro de code de déchet doit être déterminé au sein de l'UE en concertation avec l'entreprise d'élimination.

**L'élimination des emballages contaminés**

L'emballage doit être complètement vidé (sans gouttes, sans filet, sans spatule). Les emballages doivent de



**Fiche de données de sécurité**

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

**CONLOC SK 711**


Date de révision: 03.05.2023

Code du produit: 750711030


Page 9 de 12

préférence être réutilisés ou recyclés conformément aux réglementations locales / nationales applicables.  
Les emballages non nettoyables doivent être éliminés de la même manière que la substance. Les emballages non contaminés peuvent être réutilisés.

**RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport****Transport terrestre (ADR/RID)**

<b>14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification:</b>	UN 1993
<b>14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:</b>	LIQUIDE INFLAMMABLE, N.S.A. (toluène, n-propanol)
<b>14.3. Classe(s) de danger pour le transport:</b>	3
<b>14.4. Groupe d'emballage:</b>	II
Étiquettes:	3
	
Code de classement:	F1
Dispositions spéciales:	274 601
Quantité limitée (LQ):	1 L
Quantité exceptée:	E2
Catégorie de transport:	2
N° danger:	33
Code de restriction concernant les tunnels:	D/E

**Transport maritime (IMDG)**

<b>14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification:</b>	UN 1993
<b>14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:</b>	FLAMMABLE LIQUID, N.O.S. (toluene, n-propanol)
<b>14.3. Classe(s) de danger pour le transport:</b>	3
<b>14.4. Groupe d'emballage:</b>	II
Étiquettes:	3
	
Marine polluant:	no
Dispositions spéciales:	274
Quantité limitée (LQ):	1 L
Quantité exceptée:	E2
EmS:	F-E, S-E

**Autres informations utiles (Transport maritime)**

Réglementations particulières: 274, 330, 944

**Transport aérien (ICAO-TI/IATA-DGR)**

<b>14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification:</b>	UN 1993
<b>14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:</b>	FLAMMABLE LIQUID, N.O.S. (toluene, n-propanol)
<b>14.3. Classe(s) de danger pour le transport:</b>	3
<b>14.4. Groupe d'emballage:</b>	II

**Fiche de données de sécurité**

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

**CONLOC SK 711**

Date de révision: 03.05.2023

Code du produit: 750711030

Page 10 de 12

Étiquettes:

3



Dispositions spéciales: A3  
Quantité limitée (LQ) (avion de ligne): 1 L  
Passenger LQ: Y341  
Quantité exceptée: E2  
IATA-Instructions de conditionnement (avion de ligne): 353  
IATA-Quantité maximale (avion de ligne): 5 L  
IATA-Instructions de conditionnement (cargo): 364  
IATA-Quantité maximale (cargo): 60 L

**14.5. Dangers pour l'environnement**

DANGEREUX POUR  
L'ENVIRONNEMENT: Non

**14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur**

transport routier: Marchandises dangereuses - exemption de quantités limitées (3.4 ADR / RID)!  
le transport ferroviaire: Marchandises dangereuses - exemption de quantités limitées (3.4 ADR / RID)!  
Fret maritime: QUANTITÉ LIMITÉE selon 3.4 Code IMDG possible jusqu'à 30 kg brut par colis (emballage composite).

**14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI**

Il n'y a pas de transport en vrac prévu dans des pétroliers.

**RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation****15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement****Informations réglementaires UE**

Limites d'utilisation (REACH, annexe XVII):

Inscription 3, Inscription 40, Inscription 48

2004/42/CE (COV): VOC = 15,761%

**Information supplémentaire**

Les réglementations nationales doivent être également observées!

**Législation nationale**

Limitation d'emploi: Tenir compte des restrictions prévues par la loi sur la protection des jeunes travailleurs (94/33/CE). Tenir compte des restrictions prévues par le décret relatif à la protection de la mère (92/85/CEE) concernant les femmes enceintes ou allaitant.

Classe risque aquatique (D): 2 - présente un danger pour l'eau

**Information supplémentaire**

Ordonnance sur l'interdiction des produits chimiques (ChemVerbotsV): Ce produit n'est pas soumis à l'ordonnance sur l'interdiction des produits chimiques lorsqu'il est mis sur le marché allemand.

**15.2. Évaluation de la sécurité chimique**

Pour les substances de ce mélange, aucune évaluation de sécurité n'a été faite.

**RUBRIQUE 16: Autres informations****Modifications**

Cette fiche de données de sécurité comporte des modifications par rapport à la version précédente dans la (les) section(s): 6,7,8,9,11,12,16.

**Fiche de données de sécurité**

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

**CONLOC SK 711**

Date de révision: 03.05.2023

Code du produit: 750711030

Page 11 de 12

**Abréviations et acronymes**

CLP: Classification, labelling and Packaging  
REACH: Registration, Evaluation and Authorization of Chemicals  
GHS: Globally Harmonised System of Classification, Labelling and Packaging of Chemicals  
UN: United Nations  
CAS: Chemical Abstracts Service  
DNEL: Derived No Effect Level  
DMEL: Derived Minimal Effect Level  
PNEC: Predicted No Effect Concentration  
ATE: Acute toxicity estimate  
LC50: Lethal concentration, 50%  
LD50: Lethal dose, 50%  
LL50: Lethal loading, 50%  
EL50: Effect loading, 50%  
EC50: Effective Concentration 50%  
ErC50: Effective Concentration 50%, growth rate  
NOEC: No Observed Effect Concentration  
BCF: Bio-concentration factor  
PBT: persistent, bioaccumulative, toxic  
vPvB: very persistent, very bioaccumulative  
ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route  
(European Agreement concerning the International Carriage of Dangerous Goods by Road)  
RID: Regulations concerning the international carriage of dangerous goods by rail  
ADN: European Agreement concerning the International Carriage of Dangerous Goods by Inland Waterways  
(Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures)  
IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods  
EmS: Emergency Schedules  
MFAG: Medical First Aid Guide  
IATA: International Air Transport Association  
ICAO: International Civil Aviation Organization  
MARPOL: International Convention for the Prevention of Marine Pollution from Ships  
IBC: Intermediate Bulk Container  
VOC: Volatile Organic Compounds  
SVHC: Substance of Very High Concern

**Texte des phrases H et EUH (Numéro et texte intégral)**

H225	Liquide et vapeurs très inflammables.
H302	Nocif en cas d'ingestion.
H304	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H314	Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H318	Provoque de graves lésions des yeux.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H336	Peut provoquer somnolence ou vertiges.
H341	Susceptible d'induire des anomalies génétiques.
H360	Peut nuire à la fertilité ou au fœtus.
H361d	Susceptible de nuire au fœtus.
H370	Risque avéré d'effets graves pour les organes.
H372	Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
H373	Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

**Fiche de données de sécurité**

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

**CONLOC SK 711**

Date de révision: 03.05.2023

Code du produit: 750711030

Page 12 de 12

H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.  
EUH014 Réagit violemment au contact de l'eau.

**Information supplémentaire**

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

*(Toutes les données concernant les composants dangereux ont été obtenues, respectivement, dans la dernière version de la fiche technique de sécurité du sous-traitant.)*